

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2013

AFFAIRES GÉNÉRALES

DCM 2013/33 Affaires Générales : Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision n° 2013/29 du 29 mai 2013 Spectacle culturel - Compagnie SATARA.

Décision n° 2013/30 du 03 juin 2013 Attribution du marché de réalisation d'un réseau d'eaux pluviales rue du Lac.

Décision n° 2013/31 du 03 juin 2013 Avenant de transfert du marché lot 3 téléphonie mobile.

Décision n° 2013/32 du 06 juin 2013 Convention de mise à disposition d'une parcelle agricole.

Décision n° 2013/33 du 11 juin 2013 Séjour classe de mer 2013 de l'école de L'Étoile - Signature d'un contrat avec la Base Nautique et de Plein Air « Jean BINARD » de GRAVELINES.

Décision n° 2013/34 du 17 juin 2013 Mise à disposition de la salle « Jean CRINON » - Convention avec l'association dénommée SOCIÉTÉ L'AVENIR DE OYE-PLAGE.

Décision n° 2013/35 du 17 juin 2013 Convention de formation « BAFD Perfectionnement » pour du personnel en contrat aidé.

DCM 2013/34 Affaires Générales : Paiement d'une facture sans pénalités de retard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**,

- **DÉCIDE de NE PAS ATTRIBUER** de pénalités pour retard d'exécution,

- **AUTORISE** le paiement de la facture d'un montant de **27 912, 25 € TTC**.

DCM 2013/35 Affaires Générales : Définition du mode de répartition des délégués communautaires à l'issue des élections municipales de 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **27 VOIX POUR** et **1 ABSTENTION** :

Monsieur Christian GANAYE,

OPTÉ pour l'accord amiable basé sur le principe suivant :

Population communale	Nombre de délégués
inférieure à 1600	2
comprise entre 1601 et 2600	3
comprise entre 2601 et 3600	4
comprise entre 3601 et 4600	5
comprise entre 4601 et 5600	6
comprise entre 5601 et 6600	7
pour chaque tranche supplémentaire de 1000 habitants	1

Avec pour conséquence, la répartition des sièges suivants :

Communes	Population Municipale	Nombre de délégués
----------	-----------------------	--------------------

Audruicq	4892	6
Guemps	967	2
Muncq Nieurlet	679	2
Nortkerque	1632	3
Nouvelle Eglise	510	2
Offekerque	1107	2
Oye Plage	5427	6
Polincove	787	2
Recques Sur Hem	565	2
Ruminghem	1577	2
Saint Folquin	2214	3
Saint Omer Capelle	1125	2
Sainte Marie Kerque	1520	2
Vieille Eglise	1359	2
Zutkerque	1713	3
Total	26074	41

DCM 2013/36 Affaires Générales : Mise en œuvre d'une convention de participation pour l'institution d'un régime de complémentaire santé et la mise en place d'un contrat de prévoyance pour les agents de la Commune d'Oye-Plage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE le lancement d'une procédure de mise en concurrence pour l'institution d'un régime de complémentaire santé et la mise en place d'un contrat de prévoyance pour les agents de la Commune d'Oye-Plage.

FINANCES

DCM 2013/37 Finances : Garantie d'emprunt pour le financement de 19 logements locatifs par Habitat 62/59 Picardie S.A. Avenue Paul Machy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **27 VOIX POUR** et **1 ABSTENTION** : **Monsieur Christian GANAYE**,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec Habitat 62/59 Picardie S.A.

DCM 2013/38 Finances : Convention de répartition des charges d'investissement avec le SIRA pour la réhabilitation du réseau d'assainissement collectif rue du Languedoc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE** le projet de convention de répartition des charges d'investissement pour la réhabilitation du réseau d'assainissement collectif de la rue du Languedoc,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le SIRA.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2013.

ENVIRONNEMENT

DCM 2013/39 Environnement : Demande de financement d'une étude de mortalité concernant les moules d'Oye-Plage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **26 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS** :
Madame Natacha MOUTON, Monsieur Guy DAUPHIN,

- **APPROUVE** la participation à hauteur de 1 500 € de la commune d'Oye-Plage pour la réalisation d'une étude sur l'origine des mortalités des moules sur le secteur d'élevage d'Oye-Plage et de Marck.

Les crédits seront pris sur l'article budgétaire : 658 (Charges Diverses de la Gestion Courante).

Vu pour être affiché et paraphé le 10 juillet 2013, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.